

Bureau médical de la Province de Québec

Rapport de la Commission de Législation

Le mardi 21 juillet 1908, la Commission de Législation du Bureau Médical de la Province de Québec, a siégé à l'Université Laval de Québec. Tous les membres étaient présents :

Dr Albert Laurendeau, St-Gabriel de Brandon ; Dr L. P. Normand, Trois-Rivières ; Honorable Dr Girouard, Longueuil ; Dr L.-A. Plante, Louiseville ; Dr D'amours, Papineauville ; Dr A. Jobin, Québec ; Dr A. Côté, M. P. P. Québec ; Dr S. Boucher, Montréal ; Dr F. de Martigny, Montréal.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Il est proposé par le Dr D'Amours, secondé par le Dr Côté :

Que le Président du Bureau Médical de la Province de Québec, accompagné du président et du secrétaire de la commission de législation ait une entrevue avec Mgr Mathieu pour discuter les questions de la formation d'un bureau provincial d'examineurs et de porter le curriculum des études médicales à cinq ans.—Adopté.

Il est proposé par le Dr de Martigny, secondé par le Dr Boucher :

Que le Bureau provincial d'examineurs soit composé comme suit :

Un président nommé par l'université, un examinateur nommé par l'université, un examinateur nommé par le Bureau des Gouverneurs.—Adopté.

Puis l'on passe à l'étude du Statut de l'acte médical, étudiant article par article. Après cette lecture, et la discussion qui suit il est proposé que l'on supprime à l'article 3978 les mots bachelier des arts et bachelier des lettres et que l'on les remplace par "Bachelier" tout court.—Adopté.

Il est proposé par le Dr Girouard, secondé par le Dr D'amours : Qu'il soit nommé un Régistrateur pour remplir les charges actuellement occupées par le Régistrateur, le Trésorier et les Secrétaires.

Qu'à l'avenir les Secrétaires soient les secrétaires archivistes des séances.

Qu'ils continuent à l'avenir comme par le passé à signer les licences.—Adopter sur division.

Il est proposé par le Dr Côté, secondé par le Dr de Martigny :

Qu'à l'avenir les élèves devront assister à pas moins de 24 accouchements et en plus suivre régulièrement le service d'une maternité pendant pas moins de 12 mois. Adopté.

À midi cinq sur proposition du Dr Côté la séance est ajournée à trois heures.

La séance de l'après-midi est ajournée au lendemain matin faute de quorum seul le Dr Laurendeau président et de Martigny secrétaire sont présents.

Séance du mercredi matin

Présents : Dr Laurendeau, Dr Normand, Dr Côté Dr Jobin, Dr D'Amours, Dr de Martigny.

Le secrétaire annonce que Mgr Mathieu recevra la sous commission à 8 hrs du soir.

Il est proposé par le Dr Côté secondé par le Dr D'Amours :

"Que la Commission de législation invite les Universités McGill de Montréal, Laval de Québec, Laval de Montréal, à se faire représenter chacune par l'un des délégués faisant partie du Bureau des Gouverneurs auprès de la Commission de Législation à sa séance de septembre prochain, afin de concourir à la préparation et à la rédaction de certains amendements à la loi médicale conformément à une résolution adoptée par le Bureau des Gouverneurs à sa session de juin 1908, et que copie de cette résolution soit transmise aux Universités.—Adopté.

Il est aussi proposé par le Dr Côté, secondé par le Dr d'Amours, qu'une sous-commission, composée des Drs Laurendeau, Boucher et de Martigny soit nommée pour travailler à la rédaction d'un projet de loi amendant l'acte médical conformément à la résolution adoptée en juillet dernier par le Bureau des Gouverneurs, pour être soumis à l'assemblée de la Commission en septembre prochain et que copie de ce travail soit adressé à chacun des membres de la Commission et aux représentants des Universités à une date aussi rapprochée que possible de la réunion de la sous-commission.—Adopté.

Il est résolu que la sous-commission se réunira à Montréal, à 10 heures du matin, le 4 août prochain, et que la réunion de la commission aura lieu à Québec, en septembre prochain.